



## **Convention collective des salariés de la sidérurgie luxembourgeoise:**

Lors de la réunion du 16 novembre 2011 le groupe de négociation des syndicats contractants OGBL et LCGB-SESM a trouvé un accord avec la direction.

Il a été retenu à l'issue de cette réunion:

- Durée: 1 année du 01.01.2011 au 31.12.2011
- Paiement d'une prime unique de 500€ brute en décembre 2011, non imposable, mais soumise aux charges sociales
- Prime de participation aux résultats à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011: augmentation de 90% à 100% d'une rémunération mensuelle brute lorsque l'objectif est atteint à 100%
- Etablissement d'un échéancier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 afin de répertorier les différents points du catalogue de revendication dans le cadre de la commission paritaire et/ou dans les groupes de travail de l'harmonisation des conventions collectives respectivement au sein du comité mixte

La commission tarifaire de l'OGBL et le conseil des délégués du LCGB-SESM vont se prononcer lors d'une réunion commune en date du 28 novembre 2011 concernant l'acceptation de cette proposition.

Communiqué par les syndicats contractants à la date du 16.11.2011